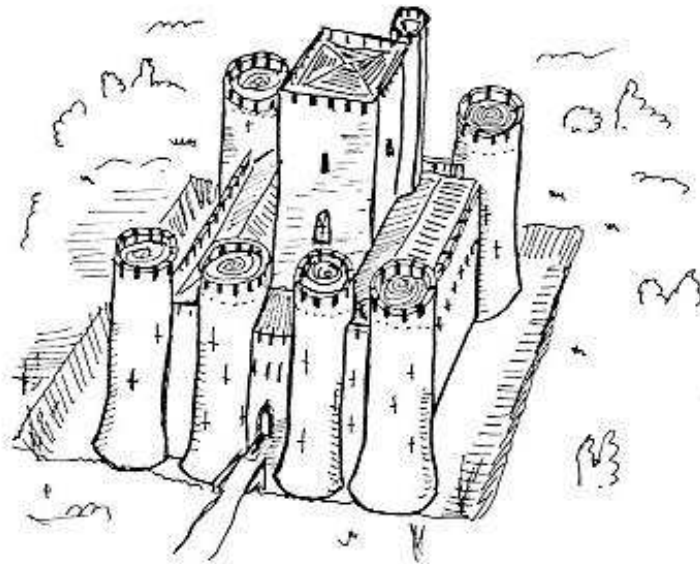


ISSN 0349-2527

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE



LIGNAN de BORDEAUX Bulletin de DECEMBRE 1978

IMPRIME PAR LA SOCIÉTÉ

AU SIEGE SOCIAL : MAIRIE - 33.360 LIGNAN

Gérant de Publication

A. BALLION

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Depuis décembre 1977, monsieur BALLION frappé par la maladie a dû suspendre son activité concernant la Société Archéologique de LIGNAN.

C'est pour cette raison que vous n'avez pas reçue le bulletin de Janvier 1978 qu'il avait minutieusement préparé. Monsieur BALLION était l'animateur n°1 de la Société. Il se remet doucement et nous souhaitons tous nos vœux de rétablissement.

Néanmoins, Monsieur BALLION ne pouvant plus assumer comme dans le passé la direction de la Société, une réunion générale avait lieu le dimanche 28 Mai à LIGNAN, afin d'étudier en commun la poursuite des activités de la Société d'Archéologie de LIGNAN. A la suite de cette réunion étaient élus à l'unanimité.

Présidents d'honneur: Messieurs GUILLOT Roger et BALLION André
Président : Monsieur JAUBERT
Vice-Présidents : Madame CHASSAGNE, Monsieur BLAISE
Secrétaire : Monsieur DELUGA
Secrétaire adjoint : Monsieur RAGOT
Trésorier : Monsieur GROS
Membres du Bureau : Messieurs LAPON, DE BOISSAC, RANCHERE, PREVOT
VERDEAU, HERAUD, MINON, DUFEAU, BERGERE

Monsieur JAUBERT remercie l'assistance et déclare faire son possible afin que la Société retrouve ses activités.

L'année étant très avancée, il n'a pas été possible de faire une sortie avant les vacances.

Le dimanche 10 Septembre avait été retenu, pour une visite de sites divers. Vous trouverez le compte rendu de cette sortie dans les pages suivantes.

Plusieurs pages de ce bulletin ont été préparées par Monsieur BALLION avant sa maladie. Nous sommes heureux de vous les présenter.

Permettez-moi au seuil du nouvel an, de vous offrir en mon nom et au nom des membres du Bureau, tous mes vœux de bonne et heureuse année pour 1979.

Le Président,
JAUBERT

LA PAGE DE COUVERTURE

Le château, représenté sur cette page, dessiné par Mr. DELUGA, est le château de Roquetaillade à MAZERES-EN-ROQUETAILLADE (Gironde). Il existait à cet endroit, tout au début du XIV^{ème} siècle, deux châteaux que l'on désigne maintenant sous le nom de "château neuf" page de couverture, et de "château vieux" ; en réalité ils ont à peu près le même âge.

Le pontificat de Clément V (Bertrande de Goth - Le Pape Gascon) a valu à notre région la construction de nombreux châteaux. De la plupart, il ne reste que des ruines, dont certaines présentent, cependant, de nombreux attraits. L'extraordinaire ensemble de Roquetaillade a survécu.

Il est établi sur un éperon, défendu de deux côtés par des escarpements rocheux, et barré du troisième et quatrième par des fossés ; ainsi se trouve délimité un "oppidum" de près de 3 hectares, occupé dès la préhistoire ; des recherches pourraient peut-être apporter quelques renseignements sur cette époque. Il y avait au Moyen-Age un village groupé autour des châteaux. Différents membres de la famille des LAMOTE, s'en partageaient alors la seigneurie. L'un deux, Gaillard de LA NOTE, petit neveu de Clément V reçut de lui de nombreux bénéfices, et obtint de Jean XXII, le chapeau de Cardinal. Ce fut lui, sans doute, qui dès 1306 fit édifier, au milieu de l'enceinte générale, le très beau "Château Neuf". Ses frères et cousins firent reconstruire, à cette même époque, le vieux repaire ancestral qui garde le nom de "Château Vieux". Ce dernier est en partie ruiné, ce qui reste d'utilisable sert comme bâtiment d'exploitation agricole.

Ce qui reste montre que l'élément principal était comme il est fréquent dans la région, constitué par un donjon carré, dont seul le rez-de-chaussée subsiste. Contre ce donjon, venait s'appuyer une "salle" à deux étages, dont on peut apercevoir encore quelques "fenêtres".

Le "Château Neuf" qui n'a jamais cessé d'être habité, perdit les couronnements d'une de ses tours à la Révolution. Elle fut restaurée de 1862 à 1877 par Viollet Le Duc. L'édifice garde l'essentiel de son aspect médiéval. Il a d'ailleurs les mêmes principes de fortification que le château de Villandraut, dont nous parlons plus loin. Cependant, il est plus tassé que ce dernier et toute la place est occupée par un énorme donjon carré, de plus de 30 mètres de haut, d'où l'on pouvait battre tous les abords, la cour centrale est très réduite, et les tours paraissent assez basses n'avant que le rôle de flanquement des courtines. Le donjon présente un beau décor sculpté de frises à crochets, gothiques, gargouilles et fenestrages à réseau rayonnant. A l'intérieur, on peut admirer un bel escalier d'honneur et les salles hautes, dont l'une est voûtée d'ogives, ont encore leurs dispositions médiévales. On remarque encore une belle cheminée du XVI^{ème} siècle et une présentation plus récente de très belles tapisseries des Gobelins, etc...

On peut affirmer que la restauration faite par Viollet-Le-Duc a contribué à conserver une des plus belles demeures féodales du Sud-Ouest, et il est intéressant de la visiter.

INFORMATION -

Nous devons signaler que Monsieur RAGOT de BARSAC (Gironde), membre très dévoué de notre Société, a fait don, pour nos Archives, d'une carte des sites, monuments historiques et archéologiques, et des châteaux vinicoles de la région du Sauternais et Bazadais. Cette carte réalisée en 1954 par Mr. CADIS, du Musée de Villandraut, est très bien documentée ; vous pouvez la consulter à notre siège. Elle nous permettra de continuer les promenades commencées dans ces régions et nous en publierons des extraits.

LES PROMENADES - Etudes de notre Société en 1977 -

Notre Société a fait en 1977, comme les années précédentes, deux promenades, ayant pour but de faire connaître les sites historiques et archéologiques de diverses régions. La première de ces promenades s'est faite le 22 Mai ; elle a permis à 71 personnes de visiter une partie du Langonnais et du Bazadais qui comprenait : le château Lamothe à SAUTERNES, le château le Roquetaillade à MAZERES-EN-ROQUETAILLADE, l'église d'UZESTE, avec arrêt à PREICHAC, pour le déjeuner. Au cours de l'après-midi, le château et le musée de VILLANDRAUT, puis un court repos à l'étang de BALIZAC, très beau site champêtre et enfin, l'église d'ILLATS et la voie antique en cours de dégagement à BARSAC.

SAUTERNES - Château Lamothe - On peut voir dans la cour de ce château un vestige de fortification romaine, qui consistait sans doute en un corps de bâtiment construit en bois ; il ne reste maintenant que les fossés de forme circulaire de 20 mètres de diamètre environ et profond de 1,50 mètre environ, un escalier en pierre large de 2 mètres environ permet d'accéder à la contre-escarpe. Depuis cet endroit, on voit le vieux château de BUDOS. Ces deux sites dominent la vallée de la rivière Le Ciron, qui était une voie d'accès facile ; il est donc fort possible que ce fort romain surveillait cette vallée.

VILLANDRAUT - Le château - Nous donnerons une description de ce château, puis un résumé historique.

Le château de Villandraut est bâti sur la rive gauche du Ciron, à 200 mètres environ de cette rivière, au sommet d'un mamelon peu élevé et dans un lieu si peu fortifié par la nature qu'on a dû exécuter des travaux considérables pour en faire une des plus fortes places de Guyenne. Pour cela, le Pape Clément V fit creuser d'énormes fossés enveloppant un massif de terre à peu près carré. Les matériaux qu'on extrayait de ces fossés étaient rejetés en dehors sur trois côtés, dont le niveau était plus bas que celui du massif où l'on voulait établir la forteresse ; celui du nord se trouvait au niveau du massif que l'on voulait réserver. On formait ainsi un glacis en pente douce. On peut penser que ce glacis n'existait pas primitivement, mais qu'il a été fait lors de l'invention des bouches à feu, et qu'auparavant on avait élevé un vallum extérieur aux fossés, ainsi que cela se pratiquait assez souvent. Autour du massif, Clément V fit élever des courtines de 2 mètres d'épaisseur et de 20 mètres de haut, renforcées à chaque angle d'énormes tours rondes très saillantes dans les fossés. Deux autres tours rondes s'avancent sur le milieu de la façade méridionale pour protéger la porte qui passe entre elles ; afin de laisser au fossé la même largeur de 15 mètres, il fit élargir en face de chaque tour en prenant pour centre de cet élargissement le centre de la tour elle-même. Cette disposition ne manque ni d'élégance ni d'originalité. Le château, sans y comprendre les fossés à 52 mètres de long de l'est à l'ouest et 43 mètres de large du nord au sud. Il faut y ajouter la saillie des tours ce qui donne respectivement 58m. et 67m., de plus de 15 mètres de chaque côté, pour la largeur des fossés, dont la contre-escarpe en talus est toute construite en pierres de taille. Une source existait près de l'entrée ; elle alimentait les fossés et le surplus de l'eau allait se jeter à 500m. plus loin dans le ruisseau Le Baillon.

L'HISTORIQUE - Vers 1200, vivait un cadet de Biscaye, appelé Don Alonzo Lopez et apanagé de Villandrando, lequel eut deux fils. Don André, le plus jeune des fils, ayant petite part au patrimoine, passa en France à la suite de Mme Blanche de Castille, s'arrêta en Guyenne, et là, fit si bien qu'il acquit une seigneurie près de BAZAS en un lieu qui s'appela et s'appelle encore VILLANDRAUT. Un demi siècle ne se passa pas, que le manoir de VILLANDRAUT, porté dans la maison de Goth par la fille ou la petite-fille du même André, vit naître le fameux Bertrand de Goth, qui fut pape sous le nom de Clément V, qui fut un homme cultivé, expert en droit canonique, il fonda l'Université de PEROUSE et celle d'ORLEANS, régla le statut de la Faculté de médecine de MONTPELLIER, fonda l'enseignement des langues orientales auprès des Universités

de PARIS, BOLOGNE, OXFORD et SALAMANQUE. Comme juriste : les Clémentines sont les additions au "Corpus Juris Canonici", liber VII (voir plus loin église d'UZESTE).

Pour en revenir à la généalogie de Bertrand de Goth, son père Béraud de Goth, a eu, de l'aveu des généalogistes, deux femmes, dont une seule, Ida de Blanquefort, avait pu être nommée jusqu'ici ; que le même Béraud est le premier de sa maison qui se soit intitulé Seigneur de Villandraut ; afin que son premier né, Arnaud de Goth, qualifié de frère germain par le Pape Clément V, joignait à son nom de baptême celui de Garcia patronimique chez les Villandrado d'Espagne ; ceux-ci ne se faisaient pas faute de désigner Bertrand de Goth : "notre cousin, le Pape Clément".

Villandraut ne resta pas longtemps dans la famille de Goth, qui après avoir jeté un si grand éclat au commencement du XIV^{ème} siècle, finit bientôt par s'éteindre à peu près complètement. Régine de Goth, petite nièce de Clément V, était propriétaire de cette seigneurie qu'elle laissa, par testament, à son mari Jean, Comte d'Armagnac. Néanmoins, plusieurs des seigneuries qui lui appartenaient, ne tardèrent pas à passer dans l'illustre Maison de Durfort, qui était alliée à la maison de Goth. En 1336, Philippe de Valois fit avec Eymery de Durfort, fils d'Arnaud de Durfort et de Marquèse de Goth, un traité par lequel celui-ci renonça aux droits qu'il tenait de sa mère sur les vicomtes de Comagne et d'Avillars, indivis entre les héritiers de la maison de Goth. Il reçut en compensation les terres de Villandraut et de Blanquefort. Les Durfort possédèrent Villandraut jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle, puis il passa dans la famille de Lalande, dont un des membres, Sarran de Lalande, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privés, second Président en sa cour du Parlement de Guyenne, se qualifiait Baron de Villandraut. En 1660, François de Salomon, président à mortier au Parlement de Bordeaux, était seigneur de Villandraut. La famille de La Faurie lui succéda. En 1789, Villandraut fut acheté par Charles Philippe, Comte de Pons à demoiselle Jeanne Louise de La Faurie, fille mineure et héritière de Jean-Zacharie de La Faurie, baron de Villandraut. Cette terre passa ensuite par succession à Louis Marie, Marquis de Pons, Lieutenant général des armées du Roi, ministre plénipotentiaire à la Cour de Berlin, Ambassadeur aux Cours de Suède et d'Espagne. Dans le partage de sa succession la Seigneurie de Grignols échet à Mr. le Vicomte de Pons, père de Mme la Comtesse de Sabran ; et Villandraut au Marquis de Pons, oncle de cette Dame. A la mort de Mr. le Marquis de Pons et Mr. le Comte Dubois de La Mothe.... le château appartient maintenant à Mr. le Comte de Sabran.

Eglise d'UZESTE - Ancienne église collégiale consacrée en 1313 ; très bel édifice gothique dont une partie est antérieure à Clément V. Murs extérieurs du XII^{ème} siècle, voûtes en colonnes du XIII^{ème} siècle, choeur et diambulatoire XIV^{ème} dus à Clément V. Porte sud XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle, tympan qui a été polychromé - Sculpture : couronnement de la Vierge entre deux anges ? Cadran solaire au Sud. Porte romane au Nord ; très belle abside à 5 pans coupés XIV^{ème} siècle, avec la couronne de ses trois chapelles, sa balustrade à trilobes ajourés. Clocher carré au Nord (XV^{ème} siècle) surmonté d'une flèche de 52 mètres. Au 1^{er} étage, salle du Trésor, dans la nef : 2 bas-côtés de voûtes sexpartites avec des petites fenêtres haut placées - 12 piliers alternativement très gros puis fluets.

Derrière l'autel majeur : tombeau du Pape Clément V, mutilé et vidé de ses ossements par les Huguenots en 1572 ; ce tombeau en marbre noir et gisant en marbre blanc, avec tête martelée, l'ornementation de ce tombeau a été réalisée par Jean de Bonneval, Orfèvre d'Orléans ; elle comportait des émaux, des pierres précieuses et divers ornements en or et un dais en argent, tout cela a disparu lors des guerres de religion et au moment de la Révolution. Clément V, malade, aurait souhaité rendre son dernier soupir à Villandraut ; hélas ! il meurt en 1314 sur la rive droite du Rhône, alors qu'il se rendait à Chateauneuf du Pape,

Il souhaitait être inhumé dans son église d'UZESTE ; mais les Cardinaux réunis en conclave à CARPETRAS voulaient l'enterrer en AVIGNON. Ses deux neveux, le Cardinal Bertrand de Goth et le Cardinal Guilhem de Budos, accompagnés de leurs gens d'armes, profitant d'une bataille entre Prélats Français et Italiens s'emparèrent de son corps et le ramenèrent à bride abattue en Aquitaine réalisant ainsi le vœu du Pape. A signaler aussi dans le déambulatoire côté nord, le gisant d'un chevalier de la famille de Gfaily (XIV^{ème} siècle), ainsi qu'un crucifix en bois polychrome 15^{ème} siècle, et sur une console très élevée, côté nord, une statue d'évêque bénissant.

Eglise d'ILLATS - "ILLATS" en patois : coin perdu, coin isolé.
 Cette paroisse présente une église romane avec un très riche portail (dents-de-loup, gorges semées d'étoiles, chaque voussure avec archivolte d'extrados présentant des feuillages stylisés ; tailleurs portent des têtes humaines, abside ronde à la base et polygonale en haut ; chapiteaux avec Jésus assis sur les genoux de la Vierge, pésement des âmes, résurrection des morts, St Laurent sur son gril très beau rétable à colonnes XVIII^{ème} siècle.
 Dans la sacristie, un très beau crucifix d'Ivoire du XVI^{ème} (on doit demander pour le voir).

Sur la place de la mairie, on voit un puits avec margelle du XVIII^{ème} siècle.
 Château de Cagès avec ses tours du XVII^{ème} siècle.

BELIZAC - Très joli lac, traversé par le ruisseau d'Origne ; belle vue champêtre, pêche, café-restaurant - OPPIDUM GAULOIS

Cette promenade d'étude s'est terminée à BARSAC, par la visite du défilé d'une voie antique présentant tout d'abord des traces de l'époque du Haut Médiéval, puis du Gallo-Romain avec à côté la présence d'outils du néolithique, ce très important travail entrepris par Monsieur DESTANQUES, qu'il convient de féliciter, se poursuit. Nous regrettons qu'un violent orage nous ait empêchés de terminer cette très agréable visite, mais on reviendra.

Cette visite à BARSAC a terminé cette première promenade ; la suivante a été faite le 4 Septembre. Elle a conduit 68 membres de la Société à CAMARSAZ, BARON, BRANNE, ST JEAN DE BLAIGNAC, BLASMON, GORNAC et LOUPIAC. Ci-après un résumé des sites visités :

CAMARSAZ - Le château de Laurent de Canteloup, neveu du Cardinal de Canteloup et père du Pape Clément V obtint en 1312 du roi d'Angleterre l'autorisation de se fortifier sur son bien de CAMARSAZ. Il choisit le fait d'un château de cette région vallonnée entre Garonne et Dordogne. Les murs de cette petite forteresse, d'où les Français menacèrent BORDEAUX pendant la Guerre de Cent Ans, sont encore debout, malgré un incendie récent, comme beaucoup de maisons fortes de la région, c'est une bâtisse rectangulaire de 17 mètres sur 15 flanquée de quatre tourelles, divisée par deux murs de refend. Les pavements anciens (portes en arc belfilé, meurtrières, baies géminées trilobées) ont été en partie remplacés par de plus larges ouvertures. On peut encore voir le grand comble et le chemin de ronde sur machicoulis, en partie surélevés. Un beau colombier de style classique en forme de tour circulaire s'élève à peu de distance.

BARON - Crypte de l'église : Sous le sanctuaire, belle crypte romane à 3 nefs, au niveau du sol. Nef centrale et moitié des bas-côtés en voûte d'arêtes, chapiteaux originaux des 4 colonnes trapues ; tailleur en échiquier. Longueur de la crypte 8,30m, largeur 7m, hauteur 2,50 environ. Jadis elle était un but de pèlerinage, pour guérir les enfants de la peur ; d'où le nom de "Pèur de Baron". Il y avait une statue informe de la Vierge aux yeux peints en rouge ; malheureusement cette statue a été dérobée en 1966.

ST JEAN DE BLAIGNAC - Eglise fortifiée du XIV^{ème} siècle, façade divisée en 3 parties par deux contreforts très saillants. Porte à voussures ogivales ; nef très large 10,80m. Très beau et large rétable du XVIII^{ème} siècle.

BLASIMON - L'an dernier, on avait visité l'abbaye, la chapelle de la Bonne Nouvelle, le moulin de la Barthe et le Musée. Cette année, le temps limité n'a permis de voir que le moulin de la Borie XIIIème siècle, et le site gaulois de Caliton, qui présente de nombreux sièges où s'assayaient les Chêfs lors des réunions ; on peut voir aussi, taillés dans le rocher, les canaux et les réservoirs qui recevaient les eaux sacrées tombées du ciel. Il reste encore de nombreux sites à voir dont l'église de la Vayrie, aujourd'hui en ruines (paroisse disparue).

GORNAC - GORNAC offre aux visiteurs, le vue d'un beau moulin, construit en 1601 et restauré récemment par le docteur en médecine Monsieur EYLAUD, aidé par un groupe de médecins canadiens ; ce moulin, situé sur une colline sur la ligne de crête séparant la vallée de la Garonne de celle de la Dordogne, offre un point de vue magnifique. A l'intérieur du moulin, on découvre un intéressant musée de la vigne et du vin.

Cette promenade s'est terminée à LOUPIAC - Au Portail Rouge où une fois de plus on a pu voir les fouilles de la riche villa gallo-romaine, dont nous aurons l'occasion de parler dans un prochain bulletin.

LES DROITS DE PEAGE ET DE PASSAGE

Dans la juridiction de Vayres en 1578 et 1592 pour :

- pain de rousine ung denier
- pourceau ou truie -d)-
- douzaine de moutons trois deniers
- chascun quintal de fer ung denier
- quintal fromage trois deniers
- poulin ou pouline trois sols
- ESPOUSE trois sols - à payer par son mari!!
- boeuf ou vache ung denier
- porc mort ung denier, vivant une maille
- charge de pots trois pièces
- fille qu'on mène ou conduit marier trois sols bordelais

Des abus sans nombre avaient dû s'introduire ; d'abord dans la rédaction des tarifs et ensuite dans la perception des droits ; Le Conseil d'Etat, auquel les plaintes étaient portées, fut obligé d'y mettre ordre ; en conséquence, le 21 Avril 1671, intervint un arrêt de ce Conseil portant règlement pour les droits de péage et autres droits qui se levaient sur la rivière de Dordogne ; il y était dit pour ce qui concerné VAYRES :

Le Roi, en son Conseil, ordonne que le Président De Gourgues jouira du Péage de VAYRES, conformément à la Pancarte insérée en l'Ordonnance de 1456, suivant laquelle tous les droits y portés seront acquittés sur le pied des deniers bordelais valant les deux tiers du Tournois. Le Roi ordonne en outre que les Seigneurs ayant des droits sur les sels, passant ou déchargés le long de la rivière de Dordogne, de quelque nature ou qualité qu'ils soient en seront payés à l'avenir, suivant la juste valeur des sels, aux lieux où les dits droits sont dus. Comme aussi les droits de péage qui se lèvent en nature sur les bœufs, poissons ou autres denrées ou marchandises, seront à l'avenir payés en argent suivant l'évaluation qui en sera faite d'une année. Et, d'autant que quelques lieux, dans lesquels se lèvent les dits droits de péage, se trouvent d'un accès difficile et dangereux ordonne qu'il en sera désignés d'autres à la commodité des Seigneurs et des Voituriers. Défend aux dits Seigneurs péagers, leurs fermiers ou commis, d'arrêter ou retarder le passage des dits bateaux, sous quelque prétexte que ce soit, en leur donnant, par les voituriers ou marchands, une déclaration par écrit, de la quantité et qualité des marchandises et denrées dont leurs bateaux seront chargés, d'entretenir les rivières et les

passages, les chemins de hallage, les chemins ordinaires, les ponts ; s'ils ne le font ; le Roi, après trois sommations, fera travailler aux dites réparations et percevra le péage pour en couvrir les frais, et s'il ne suffit pas, le syndic, de ce chargé fera procéder sur les revenus desdits seigneurs. A la suite d'une enquête faite sur le prix des marchandises en 1672, on fit le règlement suivant : Au péage de VAYRES pour 5 mines de sel qu'il y a sur chaque bateau charge de 6 muids, lesdits droits dus au Roi étant payés se fa payé pour lesdits 5 muids suivant l'évaluation, à 46 sols 8 deniers la mine, la somme de 11 livres 13 sols 4 deniers. Le tout sans préjudice des droits de péage sur les autres marchandises qui seront payés suivant et ainsi qu'il est porté par ledit arrêt du 21 Avril 1671.

Péage de CIVRAC - Le Roi, en son Conseil, ordonne que le Sieur de Civrac, suivant l'arrêt du Grand Conseil du 8 Juin 1604, justifiera plus amplement, par devant le Sieur Daquessseau ou ses sub-délégués, des droits de péage par lui prétendus et de l'exercice de la jouissance d'icelui, au lieu de Blagnac. Sa Majesté a dès à présent et sans qu'il soit besoin d'autre arrêt, fait défenses audit Sieur de continuer la levée desdits péages et à ses fermiers et domestiques et tous autres de s'entreprendre à peine d'être procédé contre lui, suivant la rigueur des ordonnances. (on retrouve cependant en 1672 le tarif des péages prélevés à Civrac).

Péage de CASTILLON S/DORDOGNE - Le Roi, en son Conseil, sans avoir égard à la requête du Sieur Vicomte de Turenne, du 12 Septembre 1657, ordonne qu'il jouira des péages de CASTILLON et en lèvera les droits suivant la pancarte arrêtée par la sentence du commissaire à ce député du 5 Mai 1665, sans pouvoir prétendre autres ni plus grands droits, même sur ce qui sera chargé au-dessous de Fleix, ni sur autres marchandises et denrées que celles exprimées par ladite pancarte.

Péage de PESSAC-DE-GENSAC - Le Roi, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que le seigneur de Bouillon jouira du péage de PESSAC-DE-GENSAC.

Péage de SAINTE-FOY - Par ordonnance du Roi, le Sieur de Rabat, percevra le péage de SAINTE-FOY, suivant transaction du 2 Août 1605.

Note de la Rédaction :

Nous ne publions pas les tarifs qui sont toujours à peu près les mêmes que ceux publiés précédemment.

On peut consulter ces tarifs dans les archives de notre Société.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE CAUDÉRAN

(communiqué par Mr. POIN - BORDEAUX)

Le Plantier de la "Grabayre" ou "Grabeyre" s'étendait de chaque côté de la route, vers les actuelles rues de Caudéran d'une part et de Neujac d'autre part et continuait fort loin vers la campagne ; c'est ce qui s'appellera plus tard le Plantier de "Pitres et de Laurebeil". Un acte établi par le notaire Douzeau le 3 Avril 1676, fait mention du vin claret du plantier de la Grabeyre à Caudéran. La partie de la Grabeyre voisine de Terre-Nègre et allant vers l'actuel Parc Bordelais avait nom "Peyreblanque", nom donné par une grosse pierre blanche qui se trouvait au début du chemin qui allait à "Pitres", à l'angle actuel de la rue de Bel-Orme. Après avoir traversé le plantier de la Grabeyre en suivant la route actuelle de Saint-Médard, on trouvait de tous côtés des vignobles avec quelques habitations, noyées au milieu des bosquets et jusqu'à la limite actuelle de la ville. Il y avait de vastes landes appelées : le Coyret, La Peyre (1627), Fondobios (1752), le Pozou, Le Domyon (au XIV^{ème} siècle), Escorgebouc, Perroquet (1615) et Pan-Pargut. Quand on s'engageait sur le chemin allant à Magudas (avenue Louis Bathou) on voyait de chaque côté de la route de nombreux vignobles et des jardins avec des petits groupes de maisons échelonnés le long de la route qui arrivait au Mayne de Lestonnac, qu'on appelait aussi "Bozin". Remontant à la Croix Blanche, on

pouvait rejoindre le chemin de St-Saurin à Cadayran (la rue de Caudéran en bordure du ruisseau de même nom). On voyait à gauche de cette voie, une croix de luminey (lumière) dite aussi croix de pierre au lieu dit de Calambert. Cette croix, au milieu et à l'entrée de la rue actuelle de La Jalle, marquait la fin du Mayne des Martins (ce mayne (propriété) s'étendait entre la rue de Caudéran le début de la rue de l'Ecole Normale d'une part et le ruisseau de Caudéran d'autre part. Cette croix avait été édifée aux frais d'un Payſan, Richard de Caudéran, pour que l'on "s'arrêtât et y fit oraison pour l'âme du défunt" ; lorsqu'on portait un corps mort de Caudéran à la Basilique St-Saurin, les convois funèbres arrivaient tous par la rue actuelle de l'Ecole Normale. En laissant le village des Martins, sur la gauche et en avançant toujours dans la rue de l'Ecole Normale, on trouvait au midi des "vinières" des prés, des "aubarèdes" qui bordaient les rives du Caudayran et près du chemin, se trouvaient des jardins, quelques vignes et des maisons. On parvenait à l'angle formé par la rencontre des deux chemins rue de l'Ecole Normale et rue du Grand Lebrun que l'on désignait : le bout du Bosq, où finissait le Mayne de ce nom. Il y avait là aussi, une croix de luminey (lumière pour les morts). Le village du Bosq se développait entre l'avenue Louis Barthou, les rues Basquès et Gambetta et une partie de la rue de l'Ecole Normale. Le Bosq était composé de petits hameaux : Saubès, la Dauphine.

A l'extrémité de la rue de l'Ecole Normale, on rencontrait le chemin qui conduisait vers la gauche au Mayne du Hôu, important et vaste village s'étendant au delà du ruisseau et dont le centre était approximativement autour des rues Jeannin, Baillon et l'entrée de la rue de Lacanau.

PROMENADE DE NOTRE SOCIÉTÉ LE 10 SEPTEMBRE 1978

Par un beau matin de septembre, nous étions nombreux au rendez-vous de Lignan pour passer ensemble une bonne journée.

Après Crèon, La Sauve et Sauveterre, cités de l'entre deux Mers, nous découvrons sur sa butte le magnifique et altier Château de DURAS en Lot-et-Garonne.

Monsieur SCHENCK des "Etudes Historiques de DURAS" nous accueille dans la Cour d'Honneur et va pendant plus de deux heures faire revivre pour nous plusieurs siècles d'histoires (du II^e siècle à nos jours). Nous parcourons de très belles salles voûtées, des chambres d'apparat, la salle des archers, la boulangerie, la cuisine du 12^e siècle à côté d'une étuve ou salle d'eau.

Nous trouvons deux puits permettant une ingénieuse distribution de l'eau; la salle des jugements des Seigneurs de DURAS, la célèbre salle des maréchaux et la remarquable toiture restaurée depuis quelques années. Nous rêvons ensuite d'un repas digne de Gargantua devant la cheminée pouvant contenir un boeuf entier.

La visite se termine par un passage rapide dans le musée consacré à l'archéologie et à l'histoire locale.

C'est ensuite l'heure du repas qui nous rassemble dans une ambiance amicale au Vieux Moulin de Savignac-de-DURAS. Après la Poule au Pât chère au roi Henri IV, nous applaudissons Madame Chassagne qui nous parle du "Petit Traouquet" : une savoureuse histoire Bordelaise!

Il faut repartir sans perdre de temps, car nous avons encore de nombreuses étapes à notre programme touristique.

-Le très pittoresque Château de Guilleragues (15^e-16^e) qui retrouve un air de jeunesse grâce à la restauration en cours.

-Saint-Ferre, ancienne église abbatiale des Bénédictins "l'une des plus belles de la Gironde et des plus harmonieuses selon L. DROUYN.

Nous remarquons dans le transept de nombreux animaux fantastiques et sur les murs de cet édifice de nombreuses marques de tâcherons.

Une salle du cloître aménagée par la municipalité complète ce bel ensemble.

La fin de l'après-midi nous rassemble dans les petites rues de "CASTELMORON D'ALBRET" la plus petite ville de France avec ses 3 hectares 54 ares (voir pages suivantes).

La journée se termine et nous quittons à regret cette cité médiévale laissant dans la campagne-verdoissante son flot de pierres, dominé par le clocher de la vieille église.

Au moment de nous séparer, après un si agréable périple, une question est sur toutes les bouches...

OU IRONS NOUS L'ANNÉE PROCHAINE?

HISTOIRE D'UNE VIEILLE CITE

La plus petite ville de France : CASTELMORON D'ALBRET

INTRODUCTION

L'histoire est la poésie qui nous reste du passé. De ses éléments nous devons nous instruire afin de former notre cœur, affermir notre esprit et enrichir notre mémoire.

Toutes les localités de France ont leur historique qui repose souvent sur des légendes profondes d'où les images surgissent d'abord floues et mystérieuses pour se faire au fil du récit plus nettes et en venir à la réalité actuelle.

Voici aujourd'hui l'histoire réelle de la plus petite cité de France. Elle aussi a connu des heures de gloire. Elle se retrouve maintenant sous l'aspect d'un modeste village, pour beaucoup ignoré conséquence qui a le mérite de lui procurer une quiétude de la vie si appréciée : la tranquillité.

HISTORIQUE

Aux confins de l'entre-deux-mers sensiblement au point de rencontre des diagonales LIBOURNE- MARMANDE et BERGERAC - LANGON, CASTELMORON D'ALBRET est solidement bâtie sur un étroit éperon rocheux qui domine la vallée où coule le Segur, petite rivière qui se jette dans le Dropt, lui-même affluent de la Garonne qu'il rejoint à quelques kilomètres en aval de la REOLE.

Avec ses 3 hectares 54 ares, pour un périmètre total de 970 mètres, c'est la plus petite ville de France.

Sa position dans une région où l'on retrouve les traces des premiers habitants de notre pays, permet d'estimer que son origine est antérieure aux gallo-romains.

Quelques années avant notre ère, les légions de Publius Crassus qui découvrirent le village, en firent un castrum et, les ingénieurs romains, tracèrent le chemin qui descend vers le moulin sur le Segur pour se prolonger jusqu'à La Réole (alors Régula), ville distante d'environ 13 kms. (soit alors 6 lieues gauloises = 2.216 m 35 x 6), près de laquelle se trouvait la ville Pontesia et un temple d'Hygie.

Détruite par les Wisigoths en 472, puis incendiée par les Maures lors de leur invasion du Midi de la France en 732, Castel-moron fut secourue par Charlemagne, en séjour dans son palais de Casseuil (Cassinogilum), en 802. Paradoxe de l'histoire, ce fut avec l'aide des Maures restés dans la région, que la reconstruction eut lieu sous forme de Castrum et non de Castellum, s'agissant plus d'une forteresse que d'une résidence d'agrément. Son nom, qui date de cette époque, est d'ailleurs significatif, l'évolution phonétique en est devenue Castelmoron.

Dans une chronique relative à l'édification d'un monastère sur une villa gallo-romaine à Saint- Ferme, localité toute proche il est fait mention du château de Castelmoron, ceci à la fin du IX^e siècle.

Puis c'est le silence; il n'existe pratiquement pas de texte rapportant les faits se situant entre 850 et 1150. C'est la période la plus sombre de l'histoire régionale. Le réveil n'eut lieu qu'à la date de réunion de l'Aquitaine à la couronne d'Angleterre.

Au XIII^e siècle, les templiers renforcèrent les murailles constituant les remparts de la forteresse qui prolongent les rochers escarpés.

Au XIII^e siècle, toujours les TEMPLIERS élevèrent l'église au centre du petit bourg (par la suite celle-ci fut restaurée au XIX^e siècle.)

Castelmoron est alors un bourg fortifié autour de son château. Outre l'entrée principale, au Nord, garantie par un mont-levis qui se jetait à cet endroit, sur les douves qui longeront le château de l'ouest à l'est, par le nord, il existait trois autres portes donnant accès à la cité : deux d'elles accessibles seulement à pied, la troisième pouvant être utilisée par les cavaliers et même les chariots.

Il ne subsiste, à notre connaissance, aucun document traitant des seigneurs de Castelmoron avant le XIII^e siècle. Le premier seigneur connu est Elie Rudel I qui, le 13 janvier 1218, est désigné dans une lettre du pape Honorius III, comme étant seigneur de Bergerac-Geriac et Castelmoron.

Castelmoron reste domine de la famille de Bergerac et Pons, et appartient en droit aux seigneurs RODEL jusqu'en 1334.

En 1333, par une série de tractations familiales et de procès, Mathé d'ALBRET épouse du dernier RODEL : Elie Rudel V dit Renaud de Pons, fait entrer Castelmoron dans la famille d'Albret à la mort de son époux. Malgré les procès intentés par la famille de Bergerac, les Albret conserveront Castelmoron; cette conclusion sera ratifiée le 8 avril 1338 par le Sénéchal anglais en accord avec Edouard III roi-duc d'Aquitaine. Castelmoron restait cependant dans la mouvance du roi de France Philippe VI de Valois, conformément aux nouveaux arrangements du traité de Paris, conclus en 1328 sous l'impulsion du pape Boniface VIII.

Durant la guerre de cent ans, Castelmoron eut à subir de graves destructions et, par le fait du temps et des hommes, ces blessures n'ont fait que s'aggraver.

Après le traité de Paris signé en décembre 1259, dans lequel apparaît pour la première fois le terme de "Guienne", (altération du mot "Aquitaine"), qui désigne l'ensemble des domaines du roi d'Angleterre dans le Sud-ouest de la France, des bastides sont construites par les officiers anglais et les limites fixées aux diverses circonscriptions d'Aquitaine sont entérinées le 22 avril 1288 par Edouard Ter. Alors Castelmoron devient le chef-lieu d'une "baronnie".

En 1556, un arrêt de la Cour d'Albret, crée Castelmoron chef-lieu d'une des quatre sénéchaussées du duché d'Albret, les trois autres étant : Nérac - Castel-jaloux - Tartas.

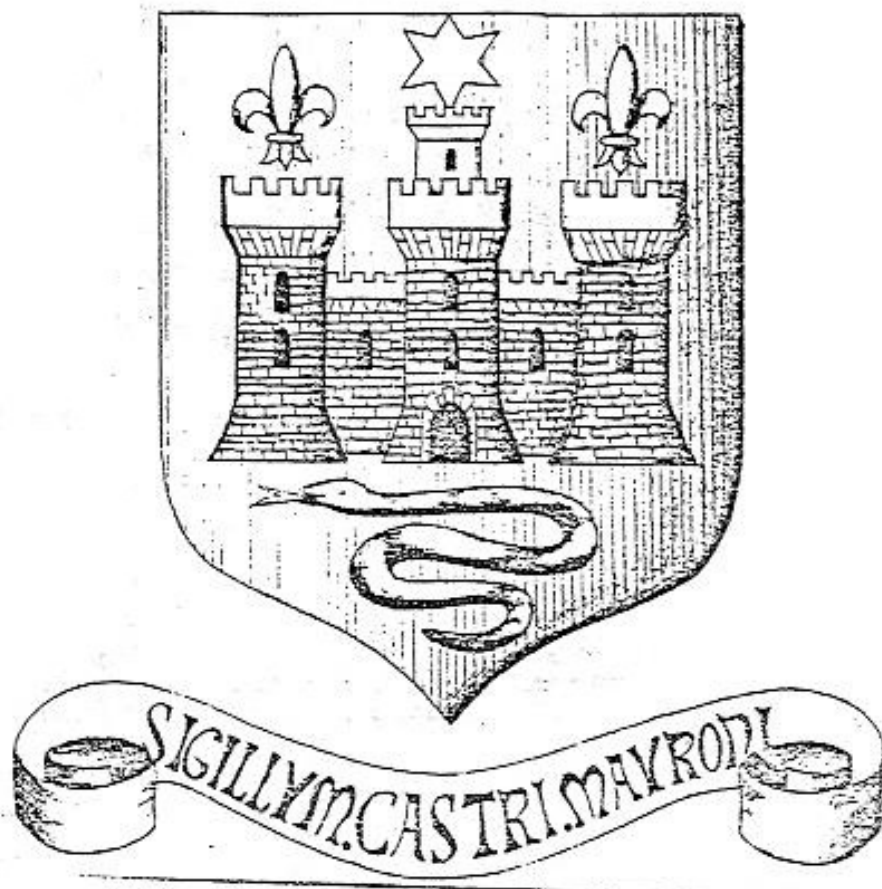
Au XVIII^e siècle, la sénéchaussée de Castelmoron comprenait 18 sièges de justices pour 75 paroisses, totalisant une population d'environ 38 000 âmes.

En 1789 des incidents firent priver la sénéchaussée de sa députation à Versailles.

En 1790, la sénéchaussée disparaissait sans heurt à la suite de la création le 15 janvier 1790 du district de la Réole. Ce district compris dans le département "du bec d'Aubez" était constitué par neuf cantons, dont Castelmoron qui prit alors le nom de "Roc-Merit".

Par décret du 1er septembre 1790, Castelmoron perdait toutes ses prérogatives administratives et judiciaires.

A la suite des événements du 9 thermidor An II (28 juillet 1794), le nom primitif fut restitué à Castelmoron qui devenait comme du canton de Monséaur.



Blason communal

Les armoiries sont celles de la Maison d'Albret, avec les éléments propres aux sénéchaussées du duché :

Ecu : Ecu de France en forme de bouclier ancien, sans parti.

Emaux : Argent, pour les meubles - Or, pour les pièces.
Couleur du fond de l'écu : de gueules (rouge)

Pièces et meubles :

Château à trois tours dont celle du centre est donjonnée et surmontée d'une étoile à six branches; les deux tours latérales sont surplombées chacune d'une fleur de lys.

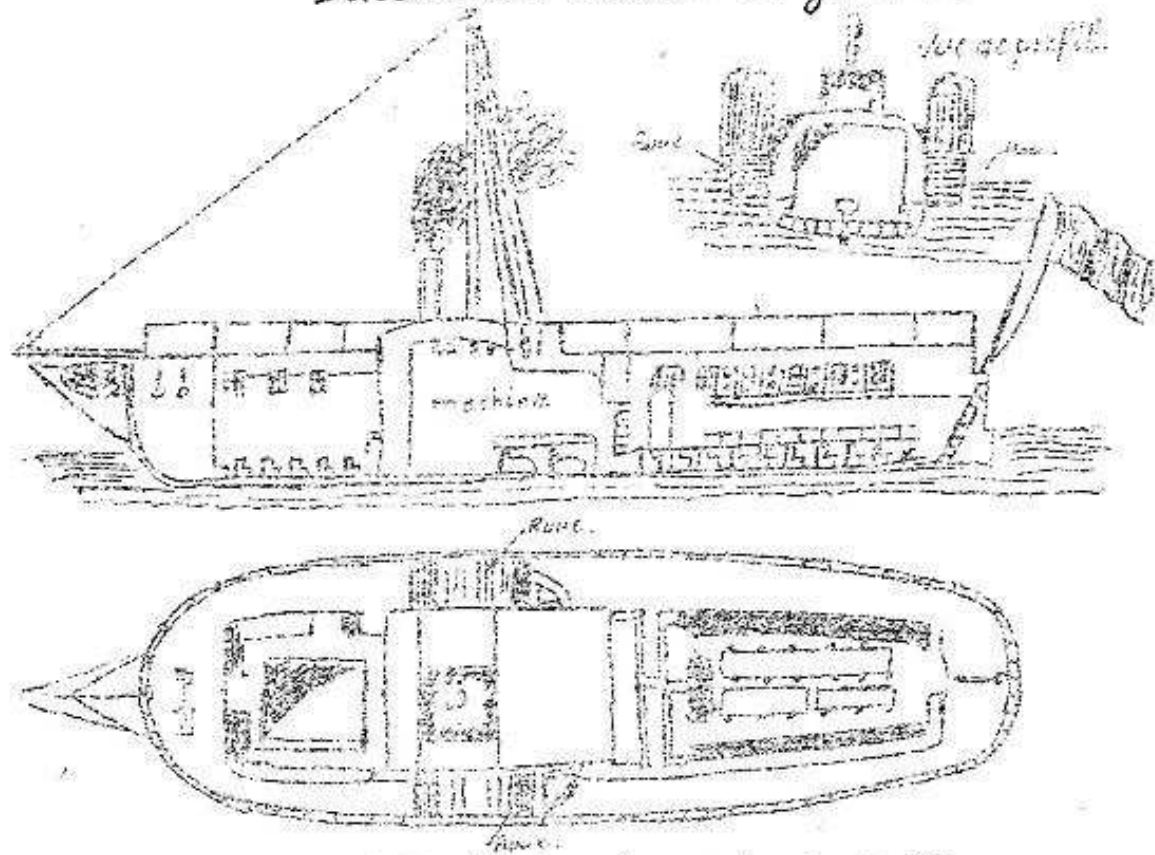
Le château est à créneaux; les parties crénelées forment cinq bandes séparées (pièces or) qui désignent :

- celle du centre (sous le donjon) : Nérac,
- les latérales = Tartas et Casteljaloux.
- les bandes crénelées inférieures : Castelmoron et Labrit (1).

(1) (appelée jadis Albret, lieu d'origine de la Maison).

Une figure naturelle : un serpent, figurant le ruisseau (le Ségur),
Une bande légendée soulignant les armoiries : Sigillum,
Castri-Mauroni (qui signifie : sceau de Castelmoron).

Schéma du Bateau "La Garonne"



Dans le bulletin de Décembre 1916, notre Collègue
 M. Rogé à la fois nous avait donné le dessin de l'édifice qui
 équipait le bateau "La Garonne" qui reliait Bordeaux, Langon et
 Marmande. Nous donnons dans ce bulletin, le croquis schématisé
 de ce bateau construit à Lormont et lancé le 2 août 1818.
 Une maquette de ce bâtiment se trouve au musée du Palais
 du Vieux Lormont; que nous remercions d'avoir bien voulu
 nous donner les renseignements concernant ce bateau. Voici
 la description très originale, faite par Bernadour, d'après "tablettes
 manuscrites cryptographiques contemporaines" du mois d'août 1818
 " On a lancé ce matin, à Lormont, le bateau à vapeur, qui s'appellera
 " La Garonne; et que le Consul Américain, Mr. Church, résident à
 " Lorient a fait construire par les frères Chaigneau; pour transporter
 " les voyageurs. Le bateau qui a la forme d'un petit navire, naviguera
 " sans voiles et sans rames; par le moyen de 2 roues à pédales
 " placées au centre et au dehors; et qui sont mises en mouvement
 " au moyen d'une pompe à feu - - - - -

... "s'élevait dans l'intérieur avec du bruit de plus. Le mécanisme
 de piston et de bielle qui font mouvoir les roues qui entraînent les aubes
 a été construit en Angleterre, si après les travaux appartenant à son essai
 "on dit qu'elle a coûté 20 000 francs (en 1818). Le bateau, en partant de
 "Charente a remonté le courant jusqu'au quai de la Basside, où sera
 "la station; et en 12 minutes il ramènera en tout sans autre secours de
 "facilité, et sans de bord proprement par l'action du gouvernement qui est
 "à l'arrière. C'est un objet de curiosité de voir un bateau de 100
 "pieds de long, de 20 pieds de large, et d'un tirant d'eau d'un peu plus
 "de 3 pieds, naviger sur nos rivières, sans le moyen ordinaire qu'emploient
 "les bateaux ordinaires. Ce spectacle frappe presque autant, dans son genre
 "que celui de l'Ascension et son ballon aérostatique. Il y a dans le nouveau
 "pneuclot 2 chambres pour les voyageurs; celle qui est placée sur l'avant, qu'on
 "appelle "seconde" est destinée aux commodes de passage et les places y sont
 "de cinquante sans par personne, jusqu'à Langon; c'est à dire un peu double de
 "ce qu'il en coûte dans les bateaux qui partent avec la marée. Le prix de place de
 "la "première chambre" qui est placée sous le gaillard d'arrière est de 4 francs.
 "Celle chambre est plus élégamment décorée que l'autre; on y a aménagé pour
 "les dames, un cabinet de toilette; qui n'accompagne pas la seconde chambre.
 "Le pont est également divisé par une galerie pour chaque chambre. Il y a un
 "refectoire qui va porter les dîners et les rafraichissements à tous, d'après un
 "prix commun qui s'en peut être un peu cher. Dans les deux chambres on est
 "conmodément aéré, chaud et sûr. Il n'y a que le bruit de la machine qui
 "fatigue un peu l'oreille. --- Il est fâcheux que cette entreprise tourne
 "au profit d'un étranger; d'autant que l'invention appartient originairement
 "à des Français (1) et que les Américains n'en sont les premiers copiers par
 "naviger sur les grands fleuves de leur pays.

Sur sujet de ce bateau; on relève une lettre de Mr. Bergeron, Commissaire
 général de la Marine à Bordeaux; il écrivait le 27 août 1818, au Comte Mole,
 Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Marine et de Colonies:

Monsieur,

 Cette navigation étouffe tous les marins et les continue
 en même temps; car elle réunit et prend faveur --- déjà quelques plaintes
 me sont parvenues subitement; j'emploie mon crédit à les apaiser; mais je
 crains que les marins ne se portent à quelque extrémité contre ce bateau surtout
 s'il va à Toulouse; car les marins de Haute Garonne sont très difficiles à
 diriger vers le bien. J'ai un désir, Monsieur, pour entretenir de la renommée
 des marins qui se voient ruinés, si cette navigation prend faveur; quant à
 moi, je donne toute ma protection à ce bateau; parce que tout ce qui se fait aux
 arts, mérite de l'encouragement et est susceptible de la protection du
 gouvernement --- à suivre.

(1) en 1785 Au. J. C. Héron d'Alexandrie présente le japonais de la vapeur
 en 1695 Denis Papin, crée la première machine à vapeur.

Roussinhoulet

Roussinol

Roussinol

Fous-lin-bou - les qui can - tes de la bon copin - out quel delé de bon - cor - tes Roussinol - les de un dé de luy - les - se luy dé l'air - de - les
En quitant ma - tou - ce l'air de - s'air - pa - reb!

Ere be presentida
lou die deu partit!
lou cop que son mouvie
de la lode moufiri
d'uc boutz languimous
m'etrenant la maas
u'ce pei malheurous
si-ma calé separau

l'anguète la plus clara
l'aura lu moy proumous
de moum cop que a d'angère
n'argalen par lous plain
Mas y a conta ni lèbe
d'el tout las nigourous
Après nous pot esenice
Ni conta mas doulour

moulat: moitié
cop enclabai: avec rade, fin
lode: voie
Ere: elle
partit: départ
boutz: bout
m'etrenant: en sensus
calé s'it habitait



- Jou-p proumou, ma chine
de l'ayma tendrementz;
Ma parault ay vinsi,
Mayatz fee toutamentz,
si m'arregourate
que, l'entra d'ayritz u'hou
si ce ma demourate
Souffiré moy que sou

Tou coum la l'ousterle
En quitant vous parault
Moy cop d'un temps fidele
J'auré d'un an ou
l'objet de ma tendresse
Au moum de l'arristat
Etan l'air, luy qui m'a d'ou
sou d'arré adichati

fee: confiance
arregourate: avec
u'hou: l'ou
l'aura: le
proumous: devant
demourate: qui se
l'ou: l'ou
Tou: tout
parault: se moult
Souffiré: se
d'arré adichati: dernier adieu

Principaux rendez-vous pour 1979.

Réunion générale de la société le dimanche 28 janvier
à 15^h00 à Lignon de Bordeaux (Noir)

Sortie de printemps dimanche ~~28~~¹³ Mai

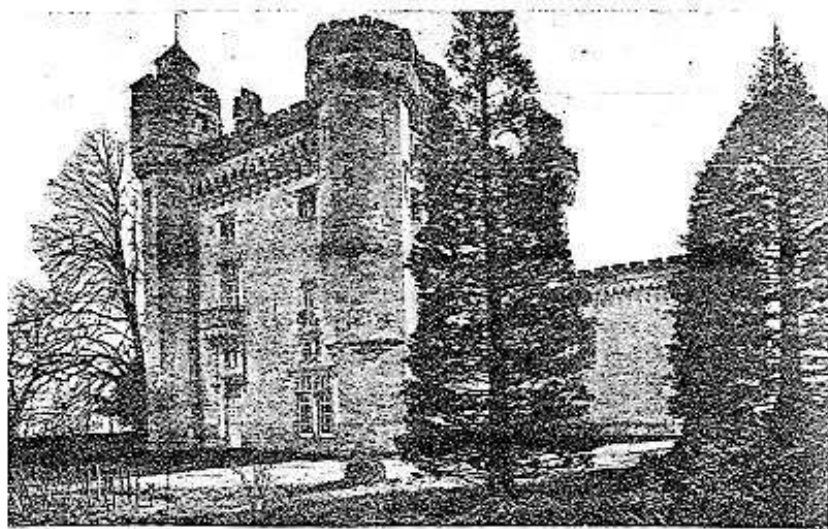
Sortie d'Automne dimanche 9 Septembre

Le Président rappelle que le montant de la cotisation de 1979 reste inchangé 10 francs
Prière de régler à

Monsieur Joubert
Lignon de Bordeaux
33350 L'Estasne
Téléphone 24-23-53.

CHATEAU DE CAMARSAC

Lucien Lurton, propriétaire.



Sa position privilégiée, dominant un vaste panorama dans cette région attachante de l'Entre-Deux-Mers explique peut-être qu'il ait toujours été depuis ses lointaines origines (XI^e siècle) sauvé de la destruction, relevé de ses ruines, restauré, augmenté. (Le Prince de Galles a contribué à ces transformations; aussi le château est-il connu dans la région sous le nom de « Château du Prince Noir ».)

C'est ainsi qu'il dresse toujours son imposante architecture, ayant renoncé à ses allures de forteresse pour revêtir l'aspect d'une demeure imposante certes, mais cependant aimable.